

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°12
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 29 mars à 14h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 mars 2021, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Marcel BOS, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS : 2

Didier COMELLA

Patrick HUSTACHE

POUVOIRS : 1

Patrick HUSTACHE, pouvoir à Clotilde CORRENOZ

Stéphane VIEUX a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Projet enfouissement des lignes électriques et télécoms

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°40 du 29 août 2020 prenant acte de l'avant-projet présenté par Territoire d'énergie 38 (TE38) relatif à l'enfouissement des réseaux électriques et télécoms et de la participation aux investissements estimée à 15 667,00 € pour la Commune d'Oulles.

Après études par le maître d'œuvre mandaté par TE38, le plan de financement actualisé prévoit désormais :

- une participation communale aux investissements relatifs aux réseaux électriques à hauteur de 7 767,00 € ;
- une participation communale aux investissements relatifs aux réseaux télécoms à hauteur de 17 651,00 €.

Madame le Maire présente au Conseil municipal un plan de financement prévisionnel dans le tableau ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Participation réseaux électriques	7 767,00 €	non subventionnable (déjà subventionné TE38)		
Participation réseaux télécoms	17 651,00 €	Communauté de communes de l'Oisans	8 825,50 €	35 %
		Fonds de dotation aux petites communes		
		Autofinancement	16 592,50 €	65 %
TOTAL DÉPENSES	25 418,00 €	TOTAL RECETTES	25 417,50 €	100 %

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le plan de financement actualisé,

sollicite une aide auprès de la Communauté de communes de l'Oisans à hauteur de 8 825,50 €,

et **charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le 26/04/2021

SLOW

ID : 038-213802861-20210329-20210329_12A-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

[Handwritten signatures in blue ink]
pour KUSTICHE

Le Maire,

